

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

JOURNAL HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES LÉGALES SUR TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - (1ère parution locale) Concernant les rapports établis à l'issue du quatrième réexamen périodique, intervenant au-delà de la trente-cinquième année de fonctionnement, des réacteurs électronucléaires 2 (INB n°86), 3 et 4 (INB n°110) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du BLAYAIS (commune de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS)

Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2026, est prescrite une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs, portant sur la demande présentée par EDF relative au réexamen périodique des réacteurs électronucléaires n°2 (INB n°86), n°3 et n°4 (INB n°110) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais.

L'enquête se déroulera du **lundi 26 octobre au mercredi 25 novembre 2026 inclus**.

Le présent avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7453>

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, présenté sous la forme d'un document relié et comprenant les pièces listées à l'article R.593-62-5, sera consultable par le public sur support papier aux jours et heures d'ouvertures des mairies des communes distantes de moins de cinq kilomètres du périmètre de l'installation du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais : Braud-et-Saint-Louis, siège de l'enquête, ainsi que : Anglade, Saint-Androny, Saint-Ciers-sur-Gironde et Saint-Estèphe.

Le dossier sera également consultable en version numérique sur un poste informatique en mairie de Braud-et-Saint-Louis.

En application des dispositions de l'article L 123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Un site internet, comportant un accès au dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7453>

Les observations et propositions écrites sur ce projet pourront être adressées :

- par voie postale auprès de la commune siège de l'enquête : Mairie de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS, - 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis, à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ;
- par courriel à l'adresse : enquete-publique-7453@registre-dematerialise.fr
- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/7453>

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site dédié à l'enquête.

Par une ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 8 juillet 2026 une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique. Elle est constituée comme suit :

Président :

- Monsieur Michel KNIPPER, retraité, Directeur Intercités des Lignes et Territoires de la SNCF

Membres titulaires :

- Madame Céline MIECAZE, agent immobilier

- Madame Laurie SOULARD, cheffe de projet

Membre suppléant :

- Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, directeur retraité promotion immobilière
La commission d'enquête ou au moins un des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

Braud-et-Saint-Louis (Commune siège) :

- 26 octobre 2026 de 9h00 à 12h00

- 18 novembre 2026 de 13h30 à 16h30

- 25 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

Anglade :

- 04 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

- 06 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

- 09 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

Saint-Androny :

- 16 novembre 2026 de 9h00 à 12h00

- 23 novembre 2026 de 9h à 12h

- 24 novembre 2026 de 9h à 12h

Saint-Ciers-sur-Gironde :

- 26 octobre 2026 de 13h30 à 16h30

- 02 novembre 2026 de 13h30 à 16h30

- 10 novembre 2026 de 9h00 à 12h00

Saint-Estèphe :

- 29 octobre 2026 de 9h00 à 12h00

- 05 novembre 2026 de 9h00 à 12h00

- 19 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

Des informations complémentaires relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de :

- Monsieur Christophe DEPASSE, Directeur Délégué Technique - CNPE du Blayais

- Madame Laure DURAND, Cheffe de Mission Grand Carénage - CNPE du Blayais

Courriel : be-dpn-cnpe-blayais-enquetepublique@edf.fr

À l'issue de la procédure, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection tiendra compte des conclusions de l'enquête publique dans son analyse du rapport mentionné au premier alinéa de l'article L. 593-19 du code de l'environnement, ainsi que pour les prescriptions qu'elle serait amenée à prendre le cas échéant.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront, dès réception, tenues à la disposition du public auprès des communes, lieux d'enquête publique, à la DDTM de la Gironde, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Gironde, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION PLUIH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE ET INSTAURATION DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Madame la Présidente de la CdC de l'Estuaire informe la population de l'ouverture d'une enquête publique unique dans la cadre de l'élaboration du PLUIH de la Communauté de Communes de l'Estuaire et de la modification du périmètre délimité des abords de 3 bâtiments. L'enquête se déroulera du 05 octobre au 06 novembre 2026 inclus.

Monsieur Hervé REDONDO, a été désigné président de la commission d'enquête, accompagné de M Daniel ALAMARGOT et Yves DELORME commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête est mis à disposition dans les mairies concernées et sur leur site internet ainsi que sur celui de la CdC.

Le public peut émettre ses observations, soit dans l'un des registres mis à disposition en mairie et sous format numérique <https://www.registre-numerique.fr/pluih-cc-estuaire> soit par courrier postal au siège de la CdC, soit par mail pluih-cc-estuaire@mail.registre-numerique.fr soit pendant les permanences de la commission d'enquête :

Braud et Saint Louis :

- Lundi 5 octobre de 9 à 12h

- Vendredi 16 octobre de 14 à 17h

- Mercredi 4 novembre 13h30 à 16h30

Saint Ciers sur Gironde :

- Lundi 5 octobre de 14 à 17h

- Lundi 19 octobre 14h30 à 17h30

- Mercredi 4 novembre de 9 à 12h

Anglade :

- Mardi 6 octobre 9 à 12h

Cartelègue :

- Mardi 6 octobre 13h30 à 16h30

- Jeudi 22 octobre de 9 à 12h

Etauliers :

- Jeudi 15 octobre de 9 à 12h

- Vendredi 16 octobre de 9 à 12h

Eyrans :

- Lundi 5 octobre 14h30 à 17h30

St Caprais de Blaye (*) :

- Jeudi 15 octobre de 14 à 17h

Marcillac (*) :

- Jeudi 22 octobre de 14 à 17h

Mazion :

- Mercredi 21 octobre 14 à 17h

Pleine Selve :

- Vendredi 16 octobre 9 à 12h

Reignac :

- Lundi 19 octobre de 9h30 à 12h30

- Mardi 3 novembre de 9 à 12h

Saint Androny :

- Mercredi 21 octobre 9 à 12h

St Aubin de Blaye :

- Mardi 3 novembre de 14 à 17h

- Jeudi 5 novembre de 14 à 17h

Saint Palais :

- Vendredi 16 octobre 14h30 à 17h30

St Seurin de Cursac :

- Lundi 5 octobre de 9 à 12h

- Jeudi 5 novembre de 9 à 12h

Le rapport de la commission enquête sera disponible en mairie et au siège de la CC de l'Estuaire pendant 1 an.

A l'issue de l'enquête, le Plan local d'urbanisme Intercommunal valant Programme de l'Habitat, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire ainsi que les nouveaux périmètres délimités des abords.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/10/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA FRIP DU COIN

Statut : LFC

Objet social : la vente de vêtements, chaussures, accessoires de mode, articles de maroquinerie et objets de seconde main et neuf en magasin

Siège social : 1197 ROUTE DE LA VALADE, 33240 PEUJARD

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LIBOURNE

Gérance : Madame GUYOMAR SANDRINE, demeurant 78 IMPASSE DES FLEURS, 33620 CUBNEZAIS

GUYOMAR SANDRINE

HAUTE GIRONDE

112 rue de l'Hôpital
Centre commercial Le Colliquet
BP 167 - 33391 BLAYE CEDEX
Tél. 05.57.42.23.00

CCPAP

1230C84009

ACPM

Édité par la SEPL

sepl

SARL au capital de 508 625 €

Siège social SEPL :

23 quai de Queyries 33094 Bordeaux Cedex

Principal associé : GSO SA

ISSN 1261 - 8519

Impression : SAPEAO,

40 quai de Brazza 33100 Bordeaux

Dépôt légal à parution

Co-Gérants :

Anne Cazaubon - Christophe Galichon

Directrice de la publication :

Anne Cazaubon

Fondateur : Bernard Levêque

Rédacteur en chef - Journaliste :

Christophe Meynard

Rédaction :

Yoan Denéchau, Nicolas Campitelli,

Amandine Dargentont

Publicité :

Régine Pinasseau

PEFC/10-31-3312

LE TRI + FACILE

Origine du papier : Espagne - Taux de fibres recyclées : 98% - Ce journal est imprimé sur du papier certifié PEFC (PEFC/10-31-3312)
Emission de GES: 80 g CO2 eq. par exemplaire (données 2023)

Rédigez
votre annonce légale
en quelques clics

1 - Composez votre annonce
grâce à des modèles optimisés

2 - Visualisez votre texte

3 - Et recevez immédiatement
votre attestation de parution

Rendez-vous sur

<https://legales.hautegironde.fr/accueil>

ou flashez



INFORMATIONS

AU 05 57 42 23 00

